



Mardi 22 avril 2020

Covid-19 : le Département engage les tests auprès des personnels des établissements et services médico-sociaux

Dès fin mars, Pascal COSTE avait sollicité auprès du Gouvernement l'autorisation pour le laboratoire interdépartemental QUALYSE de réaliser les tests de dépistage du Covid-19. Après avoir obtenu l'autorisation préfectorale, la campagne "Corrèze Tests" a démarré cette semaine auprès des personnels des EHPADs et établissements médico-sociaux.

"Corrèze Tests", pourquoi ?

Actuellement, conformément à la doctrine nationale, un dépistage est organisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) uniquement lors de la survenance d'un ou plusieurs cas suspects au sein d'un établissement relevant du secteur médico-social.

Avec le déploiement de cette campagne "Corrèze Tests" coordonnée avec l'ARS, le Département souhaite prévenir au maximum l'arrivée et la propagation du Covid-19, en priorisant ces établissements fermés. Avec l'objectif, dans les prochains jours, d'amplifier la cadence de la campagne en réalisant 500 à 600 tests supplémentaires par jour.

"Corrèze Tests", pour qui ?

Cette campagne de dépistage cible tous les personnels intervenants au sein des établissements (soignants, agents de service, animateurs, administratifs, ...). Ils représentent les seuls "entrants" dans ces lieux de vie collectifs en intégrant aussi les possibles arrivées/retours de résidents.

Depuis lundi 20 avril, la campagne a concrètement démarré au sein de 12 établissements avec le dépistage de 650 membres du personnel.

"Corrèze Tests" prévoit d'étendre sa programmation à l'ensemble des EHPADs, résidences autonomie, foyers d'hébergement pour les personnes handicapées et centres de protection de l'enfance.

Pour rappel, la Corrèze compte 70 structures accueillant près de 5 000 personnes âgées et handicapées et 4000 intervenants professionnels.

"Corrèze Tests", comment ?

Le dépistage s'effectue par le biais d'un test viral PCR (prélèvement dans le nez) réalisé sur la base d'un protocole médical strict et d'une formation spécifique réalisée préalablement par les équipes médicales. La particularité de "Corrèze Tests", c'est la réalisation des prélèvements par 10 équipes médicales composées de professionnels de santé du Conseil départemental : médecins des Centres Corrèze Santé et médecins et infirmières diplômées d'Etat des services Protection maternelle et infantile (PMI) et Autonomie. Leurs compétences et leur implication ont été décisives pour monter cette opération « Corrèze Tests ».



Contact presse

Amandine **BARRAT**

Tél. 05 55 93 76 87

Port. 06 59 68 03 01

abarrat@correze.fr



Le Conseil Départemental vous informe

Les analyses sont assurées par le laboratoire interdépartemental QUALYSE en partenariat avec plusieurs laboratoires de biologie médicale SYNLAB et ASTRALAB. **QUALYSE dispose d'une véritable expertise en matière d'analyses et de moyens importants qui lui permet de réaliser quotidiennement jusqu'à 1 000 tests PCR et 10 000 tests sérologiques** lorsque ces derniers seront autorisés.

La communication du résultat sera directement transmise à l'agent concerné. En cas de survenance d'un test positif au Covid-19 sur un personnel, la personne sera placée en période de confinement à son domicile. Suite à une réflexion menée avec le préfet de la Corrèze, en liaison avec l'ARS, une période de confinement pourra avoir lieu au sein d'un hôtel dans l'hypothèse que le retour à domicile ne serait pas envisageable. Consécutivement, une campagne générale de tests sera organisée auprès de l'ensemble des résidents de la structure concernée.

Cette stratégie de dépistages massifs, qui s'appuie sur les compétences et l'implication des équipes médicales et laboratoires, renforce notre capacité à déceler les cas compliqués et à faciliter la mise en œuvre du déconfinement.



Contact presse

Amandine **BARRAT**

Tél. 05 55 93 76 87

Port. 06 59 68 03 01

abarrat@correze.fr